**38ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(3-14 mai 2021)**

**Belgique**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 5 mai 2021 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Belgique pour la présentation de son rapport.

La France salue les avancées en matière de droits de l’Homme en Belgique, en particulier la création de l’Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains. Elle invite la Belgique à poursuivre les efforts engagés en mettant en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier le protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

2- Renforcer la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l’Homme, y compris au niveau législatif en obligeant les entreprises à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l’Homme ;

3- Elaborer et mettre en œuvre un plan national de lutte contre le racisme ;

4- Poursuivre les efforts en matière de lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre.

Je vous remercie./.